



Direction de la Culture et du Tourisme

SÉANCE DU 15 mai 2020 - VII.A.8

Responsable administratif : CROUX Catherine

Tél: 04/221.91.94 Fonction : Attachée spécifique - Économiste

Email: catherine.croux@liege.be

Le Collège communal,

Objet : Musées - Maintenance de la solution mutisites des billetteries pour mars et avril 2020
Autorisation, en application de l'article L1311-3 du Code de la démocratie locale et de décentralisation, de procéder à l'imputation et l'exécution d'une dépense.

Vu l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu l'article L1311-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation stipulant que " [...] En cas d'avis défavorable du directeur financier tel que prévu à l'article L1124-40, dans les cas prévus à l'article 64 du règlement général de la comptabilité communale ou encore en cas de refus dans le chef du directeur financier d'acquitter le montant de la dépense, ce dernier en informe le collège dans les dix jours. ; Le collège peut alors décider, sous sa responsabilité, que la dépense est imputée et exécutée. La délibération motivée du collège est jointe au mandat de paiement et information en est donnée immédiatement au conseil communal. Le collège peut également décider de soumettre sa décision à la ratification du conseil communal à sa plus proche séance." [...];

Vu la décision du Collège communal du 17 avril 2020 - VII.A.1 d'engager la somme de 2.376,23 EUR (deux mille trois cent septante-six euros vingt-trois cents), au nom de la S.A. "SEE Tickets", numéro d'entreprise 453.942.948, rue de Penthièvre, 12 à 750089 - PARIS (FRANCE), à charge de l'article 771/12406/20/03 du budget ordinaire 2020, pour la maintenance de la solution mutisites des billetteries des musées de la Ville de Liège pour le mois de mars 2020.;

Vu la décision du Collège communal du 24 avril 2020 - VII.A.9 d'engager la somme de 2.376,23 EUR (deux mille trois cent septante-six euros vingt-trois cents), au nom de la S.A. "SEE TICKETS", numéro d'entreprise 453.942.948, rue de Penthièvre, 12 à 750089 - PARIS (FRANCE), à charge de l'article 771/12406/20/03 du budget ordinaire 2020, pour la maintenance de la solution mutisites des billetteries des musées de la Ville de Liège pour le mois d'avril 2020.

Attendu les factures portant sur la maintenance de la solution mutisites des billetteries pour mars et avril 2020, d'un montant chacune de 1.963,83 EUR (mille neuf cent soixante-trois euros quatre-vingt-trois cents) TVA intracommunautaire non comprise, transmises respectivement en date du 19/03/2020 et 01/04/2020, avec leurs documents justificatifs, à M. le Directeur financier pour imputation à charge de l'article 771/12406/20/03 du budget ordinaire 2020 (Engagements n° 20003108 et 20003109)

Attendu l'avis défavorable de M. le Directeur financier quant à l'imputation de la facture, au motif que le marché prévoyait la maintenance de la solution mutisites des billetteries des musées de la Ville de Liège du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 ;

Considérant que la maintenance des de la solution mutisites des billetteries continue à se faire ;

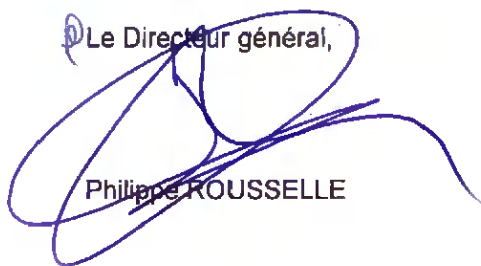
Sur proposition de M. l'Échevin de la Culture, du Tourisme et de l'Interculturalité,

PREND ACTE des avis défavorables de M. le Directeur financier quant à l'engagement de la dépense portant sur la maintenance de la solution multisites des billetteries pour mars et avril 2020, d'un montant chacune de 1.963,83 EUR (mille neuf cent soixante-trois euros quatre-vingt-trois cents) TVA intracommunautaire non comprise, soit 2.376,23 EUR (deux mille trois cent septante-six euros vingt-trois cents) TVA intracommunautaire comprise à charge de l'article 771/12406/20/03 du budget ordinaire 2020 (Engagements n° 20003108 et 20003109) au motif que le marché prévoyait la maintenance de la solution multisites des billetteries des musées de la Ville de Liège du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 ;

AUTORISE l'imputation et l'exécution des dépenses précitées.

Information de la présente décision sera donnée immédiatement au Conseil communal.

Le Directeur général,



Philippe ROUSSELLE

PAR LE COLLÈGE



Le Bourgmestre,



Willy DEMEYER